



Visa  
Mineur  
Scolarisé

## PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT D'UN TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT



### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Si vous atteignez l'âge de 18 ans avant l'expiration de votre visa, vous devrez faire une demande de titre de séjour dans les **deux mois suivant votre anniversaire ou deux mois avant l'expiration de votre visa**.  
Venez à la Maison Internationale pour constituer votre dossier.



#### ETAT CIVIL

- Le formulaire de première demande de titre de séjour dûment rempli** (à récupérer à l'accueil de la Maison Internationale)
- 4 photographies d'identité au format « ePhoto »**  
Si vous disposez déjà d'une photo et d'une signature numériques, il faudra renseigner le numéro ePhoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques sur ce site : <https://www.photomaton.fr/product/e-photo-pour-titres-de-sejour/>
- Visa « mineur scolarisé »**
- Passeport** : Photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées
- Acte de naissance avec filiation** traduit en français



#### DOMICILIATION

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, c'est-à-dire :**
  - **Si vous êtes locataire ou propriétaire** : contrat de bail signé depuis moins de 3 mois, facture d'électricité, de téléphone fixe, de fournisseur d'accès à Internet, quittance de loyer non manuscrite tamponnée et signée... *(au choix)*
  - **Si hébergé dans une résidence universitaire ou un foyer** : attestation de résidence de moins de 3 mois signée et tamponnée par le directeur de l'établissement et portant le numéro du logement *(les attestations à destination de la CAF ne sont pas acceptées)*
  - **Si hébergé par un particulier : (Obligatoirement les trois pièces)**
    - Attestation d'hébergement complétée et signée par l'hébergeant
    - Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
    - Si l'hébergeant est Français ou Européen : copie de sa pièce d'identité
    - Si l'hébergeant est un ressortissant étranger : copie de son titre de séjour à la même adresse



## ÉTUDES

 **Une inscription établie par un établissement d'enseignement** : certificat de scolarité (le suivi de cours d'enseignement à distance et le suivi de cours en « auditeur libre » ne confèrent pas la qualité d'étudiant)

 **Les justificatifs de la réalité et du succès des études entreprises :**

- Les relevés de notes de l'année écoulée
- Si vous changez d'orientation : Joindre en plus une lettre explicative motivée, datée et signée
- Si vous ne justifiez pas de progression dans vos études ou en cas d'échecs répétés ou d'absence aux examens : joindre en plus une lettre explicative datée et signée accompagnée de tous documents justifiant la situation (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, acte de décès...)



## RESSOURCES

 **Les justificatifs de moyens d'existence suffisants (615 € par mois) selon votre situation :**

- Une attestation bancaire de virement permanent (en euros) **ou** les trois derniers relevés de compte **ou** une attestation bancaire de solde créditeur affichant la somme de 7 380 € minimum (615 € X 12)
- Une attestation de bourse (en euros) précisant le montant et la durée de celle-ci
- **En cas d'exercice d'une activité salariée** : le contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaires ainsi que l'autorisation de travail pour les ressortissants algériens ou en cas de dépassement du nombre d'heures autorisées
- **Une attestation sur l'honneur de prise en charge financière** complétée, datée et signée par le garant, sa pièce d'identité en cours de validité et le justificatif de ses ressources (bulletins de salaire, avis d'imposition sur le revenu, relevés de compte)



A la Maison Internationale, nous pouvons vous guider dans vos démarches. Merci d'apporter tous vos documents, en format numérique si possible. Sinon, vous pouvez scanner vos documents sur place gratuitement.

En cas de doutes, de questions, si vous avez besoin de précisions ou d'accompagnement dans cette démarche, n'hésitez pas à vous présenter à la Maison Internationale ou à nous contacter :



Bâtiment A4 - Cité Scientifique  
Station : 4 Cantons - Stade P.Mauroy

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

[maison-internationale@univ-lille.fr](mailto:maison-internationale@univ-lille.fr)

